

Le rôle du gouvernement de l'Ontario dans l'immigration et l'établissement

Rapport exécutif

Jessica Praznik* et John Shields**

Octobre 2018



* Jessica Praznik est candidate en maîtrise en études politiques et administration publiques, Université Ryerson

** John Shields est professeur au département de politique et d'administration publique à l'Université Ryerson



Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

Rapport exécutif

L'immigration et l'établissement constituent une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral et provinciaux au Canada, aux termes de la *Loi constitutionnelle* de 1867, réaffirmé par la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2001. Sur le plan constitutionnel, néanmoins, la primauté sur l'immigration et l'établissement revient au gouvernement fédéral, ce qui veut dire que les lois provinciales ne peuvent pas aller à l'encontre de l'autorité fédérale. De plus, historiquement, c'est le gouvernement fédéral qui s'est impliqué le plus activement dans l'immigration et l'établissement, les provinces s'impliquant peu ou pas du tout. À partir des années 1990, cependant, les provinces ont commencé à jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Les provinces ont commencé à voir l'immigration et l'établissement comme de plus en plus importants pour leur économie et leur société. La plupart des provinces, y compris l'Ontario, ont maintenant des programmes de candidats à l'immigration, des ententes bilatérales avec le gouvernement fédéral et fournissent leurs propres services d'établissement et d'intégration aux nouveaux arrivants.

L'augmentation de l'activité provinciale en matière d'immigration et d'établissement en Ontario est passée au premier plan avec la signature de sa première entente bilatérale sur l'immigration, l'Accord Canada-Ontario pour l'immigration (ACOI), le 21 novembre 2005. L'Ontario a été la dernière province à signer un tel accord. L'ACOI engageait le gouvernement fédéral à fournir un nouveau financement de 920 millions\$ pour les programmes d'aide à l'établissement et à l'intégration dans les collectivités ontariennes. L'ACOI stipulait aussi que les deux gouvernements collaboreraient sur : des services d'établissement et de formation linguistique; des partenariats avec les municipalités (y compris un protocole d'entente trilatéral, impliquant les deux parties plus la Ville de Toronto); le Programme ontarien des candidats à l'immigration; les travailleurs étrangers temporaires; et le Portail de dépôt électronique sur l'immigration (Gouvernement du Canada 2017a). En 2011, le premier ACOI a expiré. En 2015, cependant, ont été signés l'Accord Canada-Ontario relatif aux travailleurs étrangers ainsi que l'Accord Canada-Ontario sur les candidats de la province. En novembre 2017, ces deux accords sont devenus des annexes au deuxième Accord Canada-Ontario sur l'immigration, qui est actuellement en vigueur. Ce deuxième ACOI présente un partenariat entre le Canada et l'Ontario pour la planification et la programmation de l'immigration comprenant : l'immigration francophone; la consultation avec des gouvernements locaux; la promotion de l'immigration ainsi que le recrutement; la sélection des immigrants; l'établissement, l'intégration et la réinstallation des réfugiés; le multiculturalisme et la citoyenneté. L'ACOI comprend aussi des annexes relatives aux immigrants francophones, partenariats municipaux et étudiants internationaux.

La province de l'Ontario a aussi élaboré des lois concernant l'immigration et l'établissement, dont surtout la *Loi sur l'immigration en Ontario*, qui a été signée en 2015 et est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Cette législation, qui sera expliquée en détail dans ce rapport, réglemente un Registre des employeurs et un Registre des recruteurs, ainsi que des programmes d'établissement, d'intégration et de sélection. D'autre législation ontarienne liée à l'immigration et à l'établissement a surtout porté sur les aspects économiques de l'immigration, plus particulièrement l'emploi.

Le ministère des Affaires civiques et de l'immigration (MCI) a été le ministère chargé de surveiller des affaires reliées à l'immigration et à l'établissement, et ce jusqu'au 29 juin 2018, date à laquelle le nouveau gouvernement progressiste-conservateur a été assermenté et a dissous le MCI lors d'un remaniement ministériel. Les responsabilités antérieures du MCI sont maintenant distribuées entre trois ministères : Services à l'enfance et services sociaux et communautaires s'occupe de la politique en matière de citoyenneté et immigration; le ministère de la Formation et des collèges et universités s'occupe de programmes de formation; Développement économique, création d'emplois et commerce est responsable du Programme ontarien de candidats à l'immigration. Ces ministères et d'autres sont responsables de la mise en œuvre de stratégies et plans d'action qui s'occupent directement d'immigration et d'établissement ou qui ont des aspects qui ciblent les nouveaux arrivants. À l'heure actuelle, la principale stratégie en matière d'immigration et d'établissement s'appelle *Une nouvelle orientation : stratégie ontarienne en matière d'immigration* qui est entrée en vigueur en 2012 et qui continue de guider la province sur l'immigration. L'Ontario a aussi mis en œuvre des plans d'action à la fin de 2015 pour soutenir les réfugiés syriens se réinstallant en Ontario. De plus, la province coordonne différents comités et groupes de travail qui se concentrent sur l'emploi chez les nouveaux arrivants, la réinstallation de réfugiés ainsi que l'immigration et l'établissement de francophones.

Les lois, stratégies et plans d'action susmentionnés ont amené la province à développer de nombreux programmes et initiatives ciblant l'immigration ainsi que l'établissement et l'intégration de nouveaux arrivants. Le soutien provincial principal consiste à financer des tierces parties qui assurent des services d'établissement et d'intégration dont le soutien à l'emploi pour des professionnels formés à l'étranger, la formation linguistique, des soutiens municipaux, des soutiens à l'établissement pour divers groupes de nouveaux arrivants, et encore plus. Il y a aussi le Programme ontarien des candidats à l'immigration et Expérience Globale Ontario, un centre d'accès pour les professionnels formés à l'étranger. Le rapport qui suit décrit la législation, les ministères, les stratégies/plans d'action, les comités/groupes de travail et les programmes/initiatives, ainsi que d'autres non mentionnés ci-dessus, pour souligner le rôle qu'a joué le gouvernement de l'Ontario dans le secteur de l'immigration et de l'établissement

jusqu'au changement de gouvernement de juin 2018. Les implications du changement de gouvernement et de la dissolution du ministère des Affaires civiques et de l'immigration (MCI) pour le rôle de la province dans l'immigration et l'établissement sont peu claires à l'heure actuelle.